

# LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le public : jeunes de 16 à 29 ans

Code du Travail Article L6221-1 « Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti ou son représentant légal et un employeur. L'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage. L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation. »

## CARACTERISTIQUES

- ✓ CDD ou CDI de 1 à 2 ans (suivant la formation choisie) alternant des périodes en entreprise et à l'IUT. Le contrat d'apprentissage obéit aux mêmes règles qu'un contrat de travail salarié.
- ✓ Période d'essai de 45 jours en entreprise consécutifs ou non (à la date de début de contrat).
- ✓ Dans l'entreprise, l'apprenti est encadré par un maître d'apprentissage.

## ASPECTS FINANCIERS

### ✓ Exonération des cotisations sociales

- Pour les entreprises de **moins de 11 salariés** :

Exonération totale des cotisations sociales patronales et salariales, à l'exception des cotisations accidents du travail-maladies professionnelles

- Pour les entreprises de **plus de 11 salariés** :

L'Etat prend en charge les cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales (maladie-maternité, invalidité, décès, vieillesse) et les cotisations patronales d'allocations familiales.

### ✓ Rémunération de l'apprenti

SMIC brut au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : **1 521.22€** (10,03 €/h ; base : 35 heures hebdomadaires)

Le niveau de salaire est en pourcentage du SMIC ou du Salaire Minimum Conventionnel

Année d'exécution du contrat dans le cycle de formation	16-17 ans		18-20 ans		21-25 ans		26-29 ans	
	1 <sup>ère</sup> année	27%	410.73 €	43%	654.12 €	53%	806.24 €	100%
2 <sup>ème</sup> année	39%	593.27 €	51%	775.82 €	61%	927.94 €		
3 <sup>ème</sup> année	55%	836.67 €	67%	1 019.22 €	78%	1 186.55 €		

Selon les nouvelles dispositions, les étudiants de licences professionnelles doivent être considérés comme une 2<sup>ème</sup> année d'apprentissage.

Majoration de 20 points pour les apprentis des entreprises publiques.

Simulateur de calcul du Salaire de l'apprenti :

[https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/jcms/gc\\_5504/simulateur-employeur](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur)

- ✓ **Frais de formation de l'apprenti financés par l'OPCO.**

Plus d'informations :

<http://www.cfa-epure.com>

<http://www.apprentissage.gouv.fr>

## PROCEDURES POUR ETABLIR LE CONTRAT

---

1. Se connecter sur le site **cactus** afin de saisir les informations nécessaires à l'établissement du contrat :  
<https://www.cfa-epure.com/cactus/comptes/>
2. Compléter, imprimer et signer 3 exemplaires originaux du contrat (2 signatures obligatoires apprenti & employeur)
3. Adresser les 3 exemplaires originaux du contrat *au plus tard dans les 5 jours à la date d'embauche* au **CFA Epure Méditerranée**.
4. Adresser **une copie** du contrat d'apprentissage - avant enregistrement - à l'IUT afin de valider l'inscription de l'apprenti à l'IUT.
5. Effectuer les déclarations réglementaires :
  - a. Déclaration Unique d'Embauche auprès de l'URSSAF
  - b. Prendre contact avec la Médecine du travail ou un médecin de ville pour la visite médicale

**! Garder une photocopie du contrat en attendant l'original validé et enregistré !**

### COORDONNEES

IUT Nice Côte d'Azur  
Service Relations Entreprises  
41 boulevard Napoléon III  
06206 NICE Cedex 3  
Tel : 04 97 25 83 48  
[iut.relations-entreprises@unice.fr](mailto:iut.relations-entreprises@unice.fr)

CFA Epure Méditerranée  
26 rue Sainte Barbe  
13001 MARSEILLE  
Tél. : 04 91 14 04 50  
[contact@cfa-epure.com](mailto:contact@cfa-epure.com)  
<http://www.cfa-epure.com>